



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-19

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 11 avril 2023 à 19 heures,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation :** 03 avril 2024  
**Date d'affichage :** 03 avril 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

Excusé(e)s avec pouvoirs : 16/19

- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Fabienne PRIMA
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER

Absent : 3/19  
0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention aux associations communales. Il expose comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2024

Application agréée E-fiscalite.com

99\_DE-062-218203030-20240411-19\_2024-DE

DESIGNATION	Montant
COMITE CAPELLOIS FETES SPORTS ET LOISIRS	2 000,00
APEL ST JO	500,00
APE ECOLE PUBLIQUE	1 000,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 100,00
FOOTBALL CLUB CAPELLOIS	1 600,00
CLUB DE L'AMITIE	800,00
UNCAFN 39/45	500,00
ECOLE D'EQUITATION DU BOULONNAIS	700,00
CLUB ATHLETISME	700,00
ASSOCIATION ABC (BOULISTE CAPELLOIS)	200,00
DI VINO WORLD JAZZ FESTIVAL	1000,00
UNIS POUR LES AUTRES	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 600,00</b>

Les présidents d'association faisant partie du Conseil Municipal ne peuvent participer au vote. Ainsi, M Jean-Pierre FLOUR (président du Comité des fêtes) s'abstient

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions mentionnées aux associations locales. (18 voix)**

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 11/04/2024

Le Maire,



Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-862-216209058-20240411-19\_2024-DE